

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.18

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	24
Pouvoirs	8

MEMBRES PRESENTS : Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
EXAMEN DU COMPTE
ADMINISTRATIF DU
BUDGET DE LA
COMMUNE :
EXERCICE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-14, L.3312-5, L.4312-8 et L5217-10-10 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 23.02.09 du 27 mars 2023 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n° 23.03.29 du 12 juin 2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget de la commune pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n° 23.05.21 du 20 novembre 2023 approuvant la décision modificative n°2 du budget de la commune pour l'année 2023 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que le conseil municipal a débattu sous la présidence de Mathieu PIETRI 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture et au patrimoine, et que Monsieur le Maire s'est retiré de la séance au moment du vote ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 04 avril 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023, et des documents qui l'accompagnent, annexés à la présente délibération **dont les résultats définitifs globaux de l'ensemble des budgets de la commune.**

DECIDE d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	16 568 439.68	6 973 899.74
RAR Dépenses		1 975 828.09
TOTAL Dépenses	16 568 439.68	8 949 727.83
Recettes	18 528 263.11	6 038 292.32
RAR Recettes		839 000.00
TOTAL Recettes	18 528 263.11	6 877 292.32
Résultats	1 959 823.43	- 2 072 435.51
Résultat de l'exercice 2023 : - 112 612.08		

Avec prise en compte des résultats antérieurs cumulés :

Section	Résultats cumulés au 31.12.2022	Affectation du résultat en 2023	Résultats 2023	RAR à reporter	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	6 267 945.03	2 000 000.00	1 959 823.43		6 227 768.46
Investissement	-1 119 905.81		- 935 607.42	-1 136 828.09	-3 192 341.32
Résultat cumulé global au 31/12/23					3 035 427.14

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :


Richard MALLIÉ,
Maire.

